



**Direction générale de l'alimentation**

**Service de la gouvernance et de l'international dans  
les domaines sanitaire et alimentaire  
Sous-direction du pilotage des ressources et des  
actions transversales  
Bureau de la maîtrise d'ouvrage des systèmes  
d'information de l'alimentation**

**Service des actions sanitaires en production  
primaire  
Sous-Direction de la qualité, de la santé et de la  
protection des végétaux  
Bureau de la santé des végétaux**

**251 rue de Vaugirard  
75 732 PARIS CEDEX 15  
0149554955**

**Instruction technique**

**DGAL/SDPRAT/2018-395**

**14/05/2018**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction abroge :**

DGAL/SDPRAT/2016-903 du 01/12/2016 : Administration du système d'information central de l'épidémiosurveillance, Epiphyt.

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Administration du système d'information central de l'épidémiosurveillance, Epiphyt

**Destinataires d'exécution**

DRAAF  
DAAF

**Résumé :** La présente instruction a pour but de rappeler les modalités d'administration des utilisateurs et de gestion du paramétrage des réseaux dans les applications Epiphyt et SBT-Webmin, indispensables à la mutualisation des données saisies dans les systèmes d'information des partenaires. Ces éléments doivent être transmis aux administrateurs régionaux d'Epiphyt et leur mise en œuvre doit être vérifiée dans le cadre du contrôle de second niveau des réseaux d'épidémiosurveillance.

Cette instruction a pour objectif de préciser les modalités d'administration des utilisateurs de l'application Epiphyt et rappeler les éléments nécessaires au paramétrage des réseaux, indispensables au bon fonctionnement de l'interopérabilité entre les outils partenaires et Epiphyt.

Pour rappel, les différents types d'utilisateurs externes Epiphyt sont les suivants :

- les administrateurs régionaux de la base Epiphyt, en charge de la gestion des utilisateurs et du paramétrage d'Epiphyt de leur réseau,
- les animateurs inter-filière,
- les animateurs filières,
- les observateurs.

Les administrateurs régionaux, les animateurs inter-filière et les animateurs filières doivent obligatoirement être créés dans Epiphyt.

Seuls les observateurs utilisant Epiphyt en tant qu'outil de saisie sont à créer dans Epiphyt.

## 1. Habilitation des agents de l'Etat

L'attribution du rôle de Consultant national aux agents de l'État (DGAL, chargés de mission SBT en SRAL, experts PV, etc ...) est effectuée par l'administrateur central Epiphyt (DGAL), sur demande transmise par mail à l'adresse suivante : [assistance.dsa@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.dsa@agriculture.gouv.fr) .

## 2. Habilitation des administrateurs régionaux

Chaque réseau doit obligatoirement nommer au moins un utilisateur ayant la fonction d'administrateur régional.

En cas de nomination ou de changement d'administrateur au sein d'un réseau, le chargé de mission « surveillance biologique du territoire » désigné en DRAAF-SRAL, ou à défaut le chef de projet Ecophyto, effectue une demande d'habilitation du nouvel administrateur par mail à l'adresse suivante : [assistance.dsa@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.dsa@agriculture.gouv.fr) , en précisant les informations suivantes :

Objet du message : Demande d'habilitation d'un administrateur régional SBT

- Nom, Prénom, Civilité
- Téléphone (facultatif)
- Adresse mail **nominative**
- Région(s) administrée(s) (**avant** réforme territoriale, une ou plusieurs régions)
- Structure (employeur)
- Et le cas échéant, le nom et prénom de l'administrateur que remplace le nouvel administrateur.

Sur la base de ces informations, l'administrateur central Epiphyt (DGAL) :

- déclare, si nécessaire, l'utilisateur dans Agricoll (un message sera alors envoyé à l'utilisateur l'informant de la création de son compte avec son login et un mot de passe temporaire valide pendant 24 heures),
- habilite l'administrateur régional aux applications SBT-Webmin, Epiphyt ainsi qu'au portail Resytal,
- l'affecte dans son(ses) réseau(x) dans l'application Epiphyt,

La liste des administrateurs régionaux est disponible sur le portail RESYTAL accessible à l'adresse suivante : <https://alim.agriculture.gouv.fr/sial-portal/>, rubrique Espace Documentaire.

Accueil Mes notifications Mes Rôles Espace Documentaire

Vous êtes ici : Espace documentaire > Documentation Applications > Epiphyt > Epiphyt

### Extractions

[Liste des protocoles](#) (en date du 27/11/2017)  
Chacun des protocoles gérés dans Epiphyt est disponible sous forme d'export avec "Export simplifié" ou "Export complet" dans le menu "Tables de référence/Protocoles" d'Epiphyt.

[Liste des administrateurs régionaux](#) (en date du 18/04/2018)

[Liste des animateurs filières](#) (en date du 24/11/2017)

[Liste des structures](#) (en date du 11/05/2017)

### 3. Habilitation des autres utilisateurs externes d'un réseau

La création d'un nouvel utilisateur Epiphyt s'effectue en deux étapes :

- Fournir un accès au portail RESYTAL (et donc créer un compte Agricoll s'il n'existe pas déjà)
- Attribuer le(s) rôle(s) Epiphyt à l'utilisateur

#### Etape 1 – Accès au portail RESYTAL (uniquement si l'utilisateur n'en dispose pas déjà)

Les utilisateurs externes d'Epiphyt sont créés dans Agricoll par l'administrateur central Epiphyt (DGAL) **sur demande exclusive des administrateurs régionaux**.

Pour ce faire, l'administrateur régional effectue une demande d'accès à Resytal par mail, à l'adresse suivante : [assistance.dsa@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.dsa@agriculture.gouv.fr) en précisant les informations suivantes :

Objet du message : Demande d'accès à RESYTAL pour Epiphyt

- Nom, Prénom de l'utilisateur, civilité
- Adresse mail **nominative**
- Numéro de téléphone (facultatif)
- Structure (employeur)

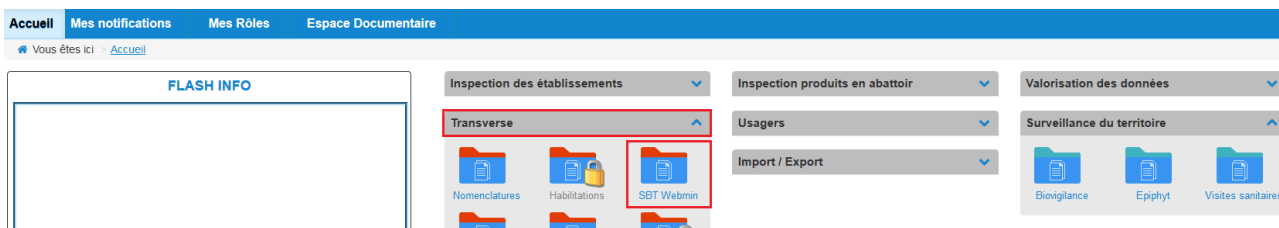
Sur la base de ces informations, l'administrateur central Epiphyt (DGAL) :

- déclare, si nécessaire, l'utilisateur dans Agricoll (un message sera alors envoyé à l'utilisateur l'informant de la création de son compte Agricoll avec son login et un mot de passe temporaire valide pendant 24 heures)
- le cas échéant, informe l'administrateur régional de la création du compte Agricoll afin qu'il poursuive l'habilitation avec l'application SBT-Webmin (étape 2)
- habilite l'utilisateur au portail Resytal,

## Etape 2 - Gestion des habilitations Epiphyt (l'utilisateur dispose d'un compte Agricoll)

Tous les utilisateurs externes (hors administrateurs régionaux) d'un réseau sont administrés par l'administrateur régional à l'aide de l'application **SBT-Webmin**, accessible sur le portail du système d'information de la DGAL RESYTAL à l'adresse suivante :

<https://alim.agriculture.gouv.fr/sial-portail/>



## 4. Paramétrage d'un réseau

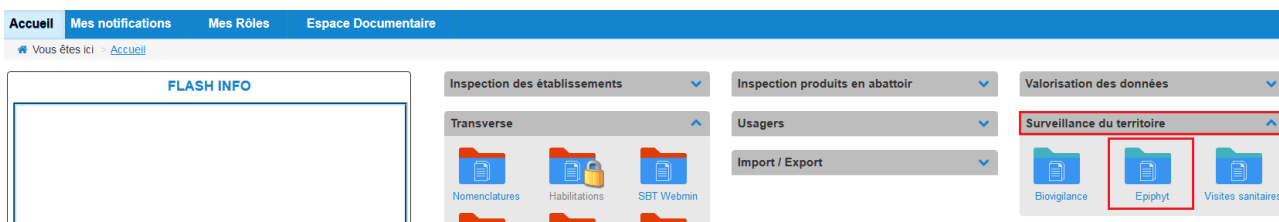
L'ensemble des outils partenaires sont interopérables avec l'application Epiphyt. Pour que les importations d'observation s'effectuent correctement, il est nécessaire que le paramétrage des réseaux soit correctement effectué.

Ce paramétrage est du ressort des administrateurs régionaux et consiste, outre la partie habilitation des utilisateurs, à réaliser :

- la mise à jour de la liste des filières suivies dans le cadre du réseau (famille de filière, liste des cultures suivies dans la filière et animateurs filières),
- la mise à jour des animateurs inter-filière du réseau.

Ce paramétrage s'effectue via l'application **Epiphyt**, accessible sur le portail du système d'information de la DGAL RESYTAL à l'adresse suivante :

<https://alim.agriculture.gouv.fr/sial-portail/>



Le détail du paramétrage à effectuer est disponible dans le **guide Epiphyt « Guide utilisateur Paramétrage réseaux »** sur le portail RESYTAL accessible à l'adresse suivante : <https://alim.agriculture.gouv.fr/sial-portail/>, rubrique Espace Documentaire.

Accueil Mes notifications Mes Rôles **Espace Documentaire**

Vous êtes ici > Espace documentaire > Documentation Applications > Epiphyt > Epiphyt

## Documentation

Guides utilisateurs	Guide utilisateur Epiphyt : <a href="#">Guide Utilisateur_Epiphyt_V1.0</a> (Mai 2014)
	Guide utilisateur Paramétrage réseau : <a href="#">Guide Utilisateur_Paramétrage_Réseau_v1.0</a> (Novembre 2016)
	Guide utilisateur Module cartographie : <a href="#">Module Cartographique_V1.0</a> (Mars 2014)
Tableau de bord	Situation au 11/05/2017 : <a href="#">Epiphyt Suivi Observations</a> (11/05/2017)
Habilitations	Voir la documentation de l'outil d'habilitation : <a href="#">Tableau synthétique des habilitations</a>
Note de Service	<a href="#">Administration du système d'information central de l'épidémiologie, Epiphyt</a> (29/11/2016)
Qui fait quoi ?	<a href="#">Qui fait quoi ?</a> (11/05/2017)

## 5. Accès aux applications et aux différentes ressources documentaires associées

### 5.1 Accès au portail RESYTAL

L'application **Epiphyt**, son outil de gestion des habilitations **SBT-Webmin**, et les documentations associées sont désormais accessibles via le portail **RESYTAL** disponible à l'adresse suivante : <https://alim.agriculture.gouv.fr/sial-portail/>

L'accès au portail **RESYTAL** est soumis à habilitations dont les modalités sont décrites dans la présente note.

Système d'information de l'alimentation

nom.prenom [PORTAL] Consultant

Accueil Mes notifications Mes Rôles Espace Documentaire

Vous êtes ici > Accueil

FLASH INFO

- Inspection des établissements
- Inspection produits en abattoir
- Valorisation des données
- Transverse
- Usagers
- Surveillance du territoire
- Support
- Import / Export
- Suivi des animaux
- Signalements et alertes

### 5.2 Accès à l'application SBT-Webmin

L'accès à l'application **SBT-Webmin** s'effectue à partir de la page d'accueil du portail **RESYTAL**. Il est soumis à habilitation dont les modalités sont précisées dans la présente note.

Accueil Mes notifications Mes Rôles Espace Documentaire

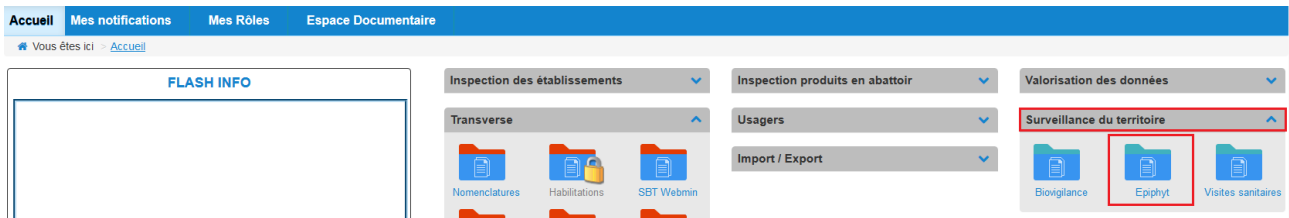
Vous êtes ici > Accueil

FLASH INFO

- Inspection des établissements
- Inspection produits en abattoir
- Valorisation des données
- Transverse
  - Nomenclatures
  - Habilitations
  - SBT Webmin**
- Usagers
- Surveillance du territoire
  - Biovigilance
  - Epiphyt
  - Visites sanitaires
- Import / Export

### 5.3 Accès à l'application Epiphyt

L'accès à l'application **Epiphyt** s'effectue à partir de la page d'accueil du portail **RESYTAL**. Il est soumis à habilitation dont les modalités sont précisées dans la présente note.



### 5.4 Accès à la documentation

L'ensemble de la documentation est également accessible à partir du portail **RESYTAL**, menu Espace documentaire > Documentation Application > Epiphyt.



Le lien **Epiphyt** renvoie à l'article du portail comportant l'ensemble des informations et des ressources documentaires associées à l'application **Epiphyt**, et notamment :

- des guides utilisateurs,
- des notes de version de l'application Epiphyt,
- des exports permettant de suivre l'activité des réseaux.

## 5.5 Accès au fil d'actualités

En complément de l'article dédié à **Epiphyt**, vous trouverez de l'information utile sur les mises en production, les interruptions de service ou d'éventuels incidents de l'application :

- sur le flash Info du portail **RESYTAL** (page d'accueil)

The screenshot shows the top navigation bar of the RESYTAL portal with tabs for 'Accueil', 'Mes notifications', 'Mes Rôles', and 'Espace Documentaire'. Below the navigation, there is a 'FLASH INFO' section on the left, which contains two news items: one dated 17/04/2018 regarding SIAL inspections and another dated 13/04/2018 regarding RESYTAL documentation. To the right of the flash info, there is a grid of menu items including 'Inspection des établissements', 'Inspection produits en abattoir', 'Valorisation des données', 'Transverse', 'Usagers', 'Surveillance du territoire', 'Support', 'Import / Export', and 'Suivi des animaux', each with a dropdown arrow. At the bottom of the flash info section, there is a link to consult the article in the 'Espace documentaire'.

- sur la page d'accueil de **Epiphyt**.

The screenshot shows the home page of the Epiphyt application. At the top, there is a header for the 'MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT' and the 'Epiphyt' logo. Below the header, there is a navigation bar with several menu items: 'Observations', 'Lieux d'observation', 'Cartographie', 'Tables de référence', 'Paramétrage', and 'Suivi import observations'. The main content area is divided into two sections: 'Accueil' and 'Changez de rôle'. The 'Accueil' section contains a welcome message and a 'Nouveautés' section with a red border, listing the main features of the application. The 'Changez de rôle' section contains a link to 'Changez de rôle...'. The user's role is identified as 'Consultant national'.

## 5.6. L'assistance utilisateur

Les utilisateurs externes d'un réseau doivent s'adresser à leurs administrateurs régionaux pour toute question d'assistance concernant l'application Epiphyt.

Si la réponse ne peut être apportée au sein du réseau, les questions relatives au fonctionnement des applications Epiphyt et SBT-Webmin sont transmises par les administrateurs régionaux à l'adresse suivante : [assistance.dsa@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.dsa@agriculture.gouv.fr), en mentionnant Epiphyt dans l'objet du message.

Le directeur général adjoint de l'alimentation  
Chef du service de la gouvernance  
et de l'international  
C.V.O

Loïc EVAIN